

Année: _____



Postfach 7960, CH-3001 Bern
Fon 031 385 36 50, Fax 031 385 36 58
www.swisspatat.ch, team@swisspatat.ch

Accord de culture pour pommes de terre Production pour commerce de gros et industrie

Producteur	
Nom	
Adresse	
Tél.	
E-mail	

Acquéreur	
Nom	
Adresse	
Tél.	
E-mail	

1. But et utilité

Le présent accord de culture a pour but d'assurer que seules des pommes de terre produites en conformité avec le marché puissent bénéficier du fonds de valorisation de la branche suisse des pommes de terre. Les pommes de terre cultivées dans un but spéculatif sont exclues des contributions versées à titre de valorisation des excédents.

2. Conditions

Pour les pommes de terre écoulées pour la consommation culinaire, sont applicables les conditions de prise en charge fixées par la branche ainsi que les prix à la production. Concernant la valorisation, ce sont les dispositions du règlement en vigueur qui s'appliquent pour les pommes de terre culinaires impossibles à commercialiser.

3. Surfaces de culture pour le commerce de gros et pour l'industrie

Variété	Surface de culture (en ha)	Quantité sur accord (en tonnes)

3.1 Confirmation

La surface de culture pour la vente directe s'élève à moins de 20 ares.

(si la surface est plus grande, le vendeur direct doit remplir en plus un accord pour vendeur direct)

Les soussignés attestent l'exactitude des indications ci-dessus.

Date et signature du producteur

Date et signature de l'acquéreur